1. **CONTEXTE ET PRINCIPES DE L’ACCORD COMMERCIAL**
2. **Pourquoi un accord commercial avec BNP Paribas Personal Finance ?**

BNP Paribas Personal Finance est aujourd’hui le 2ème actionnaire de la banque et un acteur majeur du crédit à la consommation. Il est expert dans la relation aux professionnels du bâtiment. C’est un partenaire de confiance de la banque qui s’appuie sur de nombreux savoir-faire et une expertise reconnue.

1. **Quelles sont les dates de début de l’accord commercial ?**

L’ensemble des moyens est aujourd’hui mis en œuvre pour que l’accord commercial démarre au 1er mars 2017.

1. **Que devient la banque ?**

BNPP PF et ENGIE confirment leur volonté de renforcer leur partenariat au service des travaux de l’amélioration de l’efficacité énergétique de l’HABITAT à travers à la mise en œuvre d’un accord commercial. L’ensemble des activités de la banque sera transféré et géré par BNP Paribas Personal Finance. Ainsi, les collaborateurs qui vous sont dédiés aujourd’hui poursuivront demain ce rôle d’accompagnement au sein de BNP Paribas Personal Finance.

1. **Quels sont les principes de l’accord commercial ?**

L’accord commercial repose sur la continuité de la gamme d’offres, en particulier des prêts socles de Banque Solfea (Boost Chauffe, Boost Iso et Pack travaux), avec une qualité de service plus efficiente, notamment grâce à un processus de décision plus rapide pour les demandes de prêts.

1. **Où en est le processus de consultation des IRP ?**

L’ensemble des IRP a rendu les avis en début septembre, ce qui a permis au projet de rentrer dans sa phase de préparation opérationnelle de la mise en œuvre.

1. **TRANSITION ET LANCEMENT DE L’ACCORD COMMERCIAL**
2. **Qu’est-ce qui va se passer jusqu’à la mise en œuvre de l’accord commercial ?**

Pas de changements pour le client comme pour vous, vous pourrez continuer à adresser vos demandes de prêts à Banque Solfea jusqu’à la mise en place de l’accord commercial. Afin de vous permettre de pouvoir bénéficier des offres, votre agrément par BNPP PF au 1er mars 2017 est nécessaire. Vous recevrez vos packs d’agrément à partir de début novembre 2016.

1. **Quand les packs d’agrément seront-ils livrés ?**

Les packs d’agrément seront livrés à partir de début novembre 2016. Nous vous prions de bien vouloir renvoyer les packs d’agrément complétés le plus rapidement possible afin d’être préparés dans les meilleurs délais à la mise en œuvre de l’accord commercial.

1. **Qu’est-ce qui va se passer au 1er mars 2017 ?**

Vous pourrez transmettre vos dossiers de demande de prêt à BNP Paribas Personal Finance, grâce à la connaissance du nouveau parcours BNP Paribas Personal Finance que vous aurez acquise au cours de vos formations et en vous appuyant sur les équipes de commerciaux terrain et sédentaires.

1. **Comment contacter BNPP PF ?**

Pour les questions relatives à l’**agrément**, vous pouvez **contacter BNPP PF au 05 56 55 48 47.**

Pour tout autre type de question, BNPP PF dispose de plusieurs moyens de contact : téléphone, mail et fax. Ces circuits seront expliqués en détail lors des formations en amont du lancement de l’accord commercial.

1. **Qui seront les interlocuteurs terrain ?**

La force commerciale Banque Solfea qui vous accompagne aujourd’hui sera renforcée par une équipe de commerciaux BNPP PF.

1. **Les partenaires agréés de la Banque seront-ils agréés automatiquement par BNP PF ?**

Non, les équipes BNPP PF étudieront les demandes d’agrément de chacun des partenaires agréés de la Banque conformément aux procédures Risque du Groupe BNPP. À cet effet BNPP PF met en place une équipe dédiée afin de vous accompagner. **T DE L’ACC**

1. **Que va-t-il se passer pour les partenaires constructeurs de la banque ?**

Les relations avec les constructeurs s’inscriront dans la continuité du mode de fonctionnement actuel entre banque Solfea, ENGIE et les constructeurs.

1. **Que va-t-il se passer pour moi :**

Vous serez également formés à l’utilisation du portail Sw@pp.

1. **Le portail de Banque Solfea sera-t-il toujours accessible ?**

Le portail de Banque Solfea restera accessible aux clients et prescripteurs ayant des dossiers Banque Solfea en instance, jusqu’à leur financement. Les informations relatives à la nouvelle offre seront accessibles sur le site Web d’ENGIE.

1. **Quelle sera l’adresse du nouveau site Web ? / Quel sera le nouveau site Web ?**

Les informations et simulations relatives à la nouvelle offre seront accessibles sur le site web d’ENGIE.

1. **Y aura-t-il des simulateurs ?**

Oui vous serez formés et disposerez des outils vendeurs BNPP PF de simulation de crédit.

1. **Qui hébergera la documentation y compris celle des fabricants ?**

Les plaquettes commerciales seront téléchargeables depuis le site Web d’ENGIE.

1. **GESTION DES INSTANCES ET DES ENCOURS**
2. **Que vont devenir les crédits qui étaient gérés par Banque Solfea ?**

L’ensemble des crédits sera désormais géré par BNP Paribas Personal Finance.

1. **Que va-t-il advenir des clients qui sont en cours de remboursement ?**

Les encours de ces clients seront désormais traités par BNP Paribas Personal Finance.

1. **Qui gèrera le SAV des clients de la Banque ?**

BNP Paribas Personal Finance gérera le SAV des clients de la Banque.